



L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 439
décembre 2021

SNUDI
FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière



Conseil national du SNUDI-FO (30 novembre - 2 décembre)
Le SNUDI-FO déterminé à organiser la résistance
pour gagner sur les revendications !



mobilisations

Le 4 décembre, des milliers de manifestants devant le ministère de la Santé

Répondant à l'appel lancé par le centre hospitalier Nord Mayenne, plus de 6 000 personnes ont manifesté samedi 4 décembre à Paris pour exiger l'arrêt de la destruction de l'hôpital public et du système de santé dans son ensemble, pour défendre l'accès aux soins pour tous, le maintien des lits et services, la réouverture des lits fermés à commencer par les 5 758 lits que le ministère a supprimé en 2020 en pleine pandémie.

Des délégations conséquentes provenant de région parisienne (et notamment des hôpitaux Beaujon, Beaumont...), d'Angers, de Grenoble, d'Aix-en-Provence, de Chinon, de Lyon, de St-Calais, de Nantes, de Rouen, de Dieppe... étaient présentes lors de cette manifestation.

Aux cris de « Arrêt des fermetures, fermer des lits c'est criminel ! On veut des postes on veut des lits pour l'hôpital public ! », le cortège s'est massé autour du ministère de la Santé.

Une délégation a été reçue au ministère mais n'a pas obtenu les réponses que les personnels attendaient.

Les organisations représentées ont pris la parole. Toutes ont décrit les conditions de travail épouvantables vécues par les personnels qui remettent en cause la capacité des soignants à pouvoir exercer leur métier, mettant ainsi la population en danger.

Plusieurs organisations ont indiqué que si le ministre Véran ne voulait pas répondre aux revendications, il fallait maintenant se diriger vers le président Macron.

Tous les participants se sont dits encouragés à poursuivre la bataille pour sauver l'hôpital public de l'effondrement.

La confédération FO et la FNEC FP-FO étaient présentes le 4 décembre au côté des personnels hospitaliers. ■



Paris, le 4 décembre

Plus de 20 000 retraités à Paris le 2 décembre

Pour la première fois depuis 2014, les retraités ont organisé une manifestation nationale à Paris le 2 décembre. À l'appel du groupe des 9 qui comprend les unions de retraités de plusieurs organisations syndicales dont l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO), cette mobilisation a rassemblé plus de 20 000 retraités qui ont manifesté de Denfert-Rochereau jusqu'aux Invalides.

Augmentation des pensions, meilleure prise en compte de la santé et préservation des services publics de

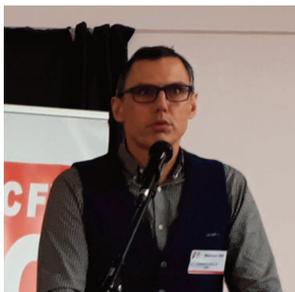
proximité, tel était le triptyque de revendications.

Les manifestants demandent avant tout l'augmentation des pensions pour les retraites de base et complémentaires.

"Dernièrement, les pensions de base n'ont augmenté que de 0,4 % et les complémentaires de 1,1 %. Une hausse insuffisante alors que l'on considère que l'inflation a augmenté de plus de 2 % !", rappelle Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'UCR-FO. ■



Paris, le 2 décembre



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Ce sont 121 délégués et membres du Bureau national qui se sont réunis du 30 novembre au 2 décembre dans la Sarthe lors du Conseil national du SNUDI-FO.

Vous pourrez lire quelques éléments de compte-rendu dans ce journal.

Les membres du Conseil national ont adopté à l'unanimité une déclaration soutenant la grève illimitée en Guadeloupe et en Martinique et condamnant la répression engagée par le gouvernement dans ces départements. Ils ont brossé un tableau précis de la situation dans ce pays et de la résistance en cours dans de nombreux secteurs, en témoignent par exemple la manifestation nationale du 2 décembre des retraités pour la défense de leurs retraites, du système de santé et du service public, ainsi que celle du 4 décembre en défense de l'hôpital public à l'initiative du centre hospitalier Nord Mayenne.

Pendant trois jours, les délégués ont dressé un réquisitoire implacable contre les mesures du gouvernement qui aboutissent à dégrader nos conditions de travail, à remettre en cause nos statuts et à démanteler l'École publique : blocage des salaires, manque de postes, protocoles Blanquer qui génèrent le chaos dans les écoles, mesures du Grenelle... la liste est longue !

Les personnels n'acceptent pas !

Les personnels n'acceptent pas et ils peuvent compter sur le SNUDI-FO, fort de son indépendance et de sa détermination à défendre les revendications.

Les collègues peuvent compter sur le SNUDI-FO pour organiser la résistance à tous les niveaux pour l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille. A l'initiative de notre syndicat, des prises de position sont adoptées dans de nombreux départements par les personnels dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale ; une motion type est proposée nationalement par les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et SUD Education ; des réunions d'information syndicale communes se déroulent dans certains départements...

Plus que jamais, la question de la grève est posée !

Les personnels peuvent compter sur le SNUDI-FO pour organiser la résistance !

Les AESH peuvent compter sur le SNUDI-FO et sa fédération pour poursuivre le combat pour obtenir un vrai statut et un vrai salaire, pour l'abandon des PIAL. Après la démonstration de force qu'a constituée la manifestation nationale du 19 octobre appelée par la Convention nationale AESH le jour de l'appel à la grève inter-syndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD, SNALC et FAEN, la position de notre syndicat est claire : il faut poursuivre le regroupement des AESH sous toutes les formes possibles, il faut retourner encore plus nombreux à Paris !

C'est la proposition que la FNEC FP-FO réitérera inlassablement auprès des autres fédérations.

Poursuivons le renforcement du SNUDI-FO en 2022 !

C'est ainsi que le syndicat sort de ce Conseil national avec la ferme intention de défendre toutes les revendications, de la plus petite à la plus grande, de regrouper les personnels dans les écoles ou dans les réunions d'information syndicale et de rechercher l'action commune, l'action efficace pour gagner, à chaque fois que c'est possible !

C'est cette méthode qui nous permettra de défendre efficacement nos droits, nos statuts et nos conditions de travail. C'est cette méthode qui nous permettra aussi de nous renforcer, de continuer à nous développer et de préparer de manière sereine et déterminée les prochaines élections professionnelles, qui auront lieu du 1er au 8 décembre 2022.

Alors, dans la semaine qui précède les vacances et dès la rentrée de janvier 2022, diffusez les informations issues du syndicat auprès de vos collègues, proposez-leur d'adhérer au SNUDI-FO !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous ! ■



SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

conseil national

Compte-rendu du Conseil national du SNUDI-FO

Le Conseil national du SNUDI-FO s'est déroulé du 30 novembre au 2 décembre à Parigné l'Évêque, dans la Sarthe. Il a réuni 121 délégués et membres du Bureau national provenant de 75 départements, dans une ambiance fraternelle et chaleureuse.

Après le rapport introductif de **Frédéric Volle**, secrétaire général du SNUDI-FO, 64 intervenants se sont inscrits dans la discussion.

Plusieurs d'entre eux sont revenus sur la résistance en cours face aux mesures du gouvernement. Ainsi, **Stève Gaudin** (Mayenne) a relaté l'appel issu du centre hospitalier Nord Mayenne, adopté après une manifestation de plus de 4 000 personnes contre le projet de réorganisation des services des centres hospitaliers de Laval et Mayenne, à une manifestation chez le ministre Véran le 4 décembre. Plusieurs autres délégués ont indiqué que cette manifestation à Paris se préparait également dans leur département.

Cette résistance s'exprime aussi chez les personnels territoriaux, **Régis Thiriet** (Hérault) revenant notamment sur le soutien du SNUDI-FO à la grève des ATSEM de la ville de Montpellier avec leur syndicat FO.

Dans un message lu au Conseil national, **Paul Barbier**, représentant la section fédérale des retraités, a rappelé l'enjeu de la manifestation nationale des retraités du 2 décembre, à l'appel de 9 organisations syndicales dont l'UCR-FO.

Il faut des postes et des personnels !

La question du manque de postes et de personnels dans les écoles a été au cœur de nombreuses interventions. C'est le cas notamment à Mayotte où **Indaroussi Tadjidini** a évoqué la situation difficile à laquelle étaient confrontés les collègues de ce département. En Seine-Maritime, **Nathalie Brocard** a expliqué qu'il manquait une centaine de postes !

Dans ce contexte, le SNUDI-FO poursuit son combat inlassable pour le recrutement de tous les candidats inscrits sur la liste complémentaire comme l'ont relaté **Cathy Gadbin** (Maine-et-Loire) ou **Matthieu Risse** (Moselle).



Parigné l'Évêque

Abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron !

La discussion a été placée sous le signe de l'organisation de la résistance face à la volonté du ministre Blanquer d'instaurer des directeurs supérieurs hiérarchiques et de territorialiser l'École publique. C'est ce qu'a évoqué **Franck Neff** (Bouches-du-Rhône) en revenant sur le rejet provoqué par l'annonce de l'expérimentation Macron à Marseille où les directeurs seraient chargés de recruter les autres enseignants.

Ce dispositif est le pendant de la proposition de loi Rilhac qui entend notamment confier une autorité fonctionnelle aux directeurs. Face à ces projets, **Nicolas Dussuyer** (Ain), **Pascale Ballereau** (Haute-Garonne) et **Mélody Volay** (Rhône) ont annoncé que des réunions d'information communes avec d'autres organisations syndicales allaient se tenir pour en exiger l'abandon.

Car oui, on peut les faire reculer ! En témoigne par exemple la mobilisation victorieuse à Villejuif qui a empêché la mise en place d'une Cité éducative, comme l'a expliqué **Luc Bénizeau** (Val-de-Marne).



Défense de notre statut et de nos droits !

La discussion a mis en lumière les multiples attaques du ministre contre nos conditions de travail : des constellations aux évaluations d'école, à la remise en cause du calendrier scolaire évoqué par **Sabrina Meridan** (Guadeloupe), en passant par l'accompagnement PPCR...

La remise en cause de nos droits s'accroît mais le SNUDI-FO organise pied à pied la résistance. C'est le cas notamment sur la question des temps partiels. Ainsi, **Pascal Gasquet** (Gard) ou **Julie Faurel** (Hauts-de-Seine) sont revenus sur les initiatives prises en ce sens dans leur département.

Aucune catégorie de personnels n'échappe à la dégradation des conditions de travail et à chaque fois, le SNUDI-FO les défend. **Pierre Kehrlé** (Haut Rhin) a notamment expliqué l'initiative prise par le syndicat auprès de l'IA-DASEN sur la question des enseignants référents.

Compte-rendu du Conseil national du SNUDI-FO

Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

La quasi-totalité des délégués ont expliqué les dispositions prises dans les départements pour défendre les AESH, **Pascal Croizer** (Seine-Saint-Denis) revenant par exemple sur la réunion syndicale ayant réuni 111 AESH à Bobigny.

Tous se sont félicités de la réussite de la manifestation du 19 octobre à Paris, appelée par la Convention nationale des AESH le jour de la grève lancée par la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action, SUD Education, le SNALC et le SNCL-FAEN. **Marlène Perrier** (Var) ou **Marie-Laure Chavoix** (Puy-de-Dôme) ont expliqué comment des comités d'AESH s'étaient constitués dans leur département pour assurer la montée de nombreux AESH à Paris ce jour-là.

Abrogation de la loi du 5 août 2021 !

La question de l'exigence de l'abrogation de la loi du 5 août 2021 instaurant le pass sanitaire et la vaccination obligatoire pour certains salariés (dont par exemple les PsyEN, les infirmières scolaires ou les enseignants affectés en établissements sociaux et médico-sociaux) et la défense des personnels suspendus et privés de traitement a été également discutée lors de ce Conseil national. Ainsi, **Clément Poullet**, secrétaire général de la FNEC FP-FO, a relaté la réunion d'information syndicale ayant réuni 221 personnels en visio à l'initiative de notre fédération et ayant abouti à une motion reprenant ces revendications. **Marlène Fernandez** (Gironde) ou **Philippe Pollet** (Savoie) sont également largement revenus sur cette question dans leur intervention.

Le SNUDI-FO, un syndicat en ordre de marche !

La question de la préparation des prochaines élections professionnelles, qui auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022, a été largement abordée. **David Roussel** (Essonne) a notamment expliqué comment dans son département, le SNUDI-FO fonctionnait de manière efficace au sein de la FNEC FP-FO avec les autres syndicats FO de l'Education nationale.



Parigné l'Evêque

Ces élections se préparent et le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, entend bien progresser et maintenir sa première place là où il l'a déjà conquise, comme dans le Vaucluse, a indiqué **Sophie Farret-Gravez**.

Mais la meilleure manière de progresser lors des prochaines élections est de continuer à renforcer notre nombre d'adhérents a rappelé la trésorière nationale **Véronique Maury**, tout en annonçant chiffres à l'appui, que notre syndicat connaissait cette année une progression importante.

A l'issue de la discussion une résolution a été adoptée déterminant l'orientation du syndicat pour l'année à venir.

L'ensemble des intervenants a tenu à remercier les camarades du SNUDI-FO de la Sarthe pour l'organisation irréprochable de ce Conseil national.

Le SNUDI-FO progresse et se développe, le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, est en ordre de marche pour défendre en toute indépendance l'ensemble des revendications ! ■

Déclaration du Conseil National du SNUDI-FO

Le Conseil national du SNUDI-FO réuni ce mardi 30 novembre à Parigné l'Evêque (Sarthe) apporte son soutien total aux personnels soignants, aux pompiers et à l'ensemble des salariés de Guadeloupe et de Martinique, mobilisés avec leurs organisations syndicales FO, UGTG, CGTM... en grève illimitée contre le « pass sanitaire » et l'obligation vaccinale et pour la satisfaction de leur cahier de revendications.

Le Conseil national du SNUDI-FO, avec sa fédération et sa confédération, réaffirme son exigence d'abrogation de toutes les mesures liberticides, notamment la loi d'état d'urgence sanitaire, le « pass sanitaire » et l'obligation vaccinale. Il demande la réintégration immédiate de tous les personnels suspendus et le rétablissement de toutes les pertes occasionnées (salaire, droit à pension).

Le Conseil national du SNUDI-FO constate que :
- plutôt que de répondre aux revendications exprimées par les

salariés guadeloupéens et martiniquais, le gouvernement choisit la voie de la répression en envoyant le RAID et le GIGN aux Antilles ;

- les poursuites judiciaires à l'encontre des militants et syndicalistes se multiplient : mises en examen, déferrements en justice qui s'ajoutent à la mise en examen du sapeur-pompier Hubert Hildevert, syndicaliste FO, et au procès du dirigeant syndical de l'UGTG, Gaby Clavier. C'est inacceptable !

Avec sa fédération, le Conseil national du SNUDI-FO exige l'arrêt immédiat de la répression ainsi que de ces poursuites et l'ouverture de négociations sur leurs revendications, seule issue pour sortir de la situation de chaos dans laquelle se trouvent la Guadeloupe et la Martinique. ■

*Déclaration adoptée à l'unanimité
Parigné l'Evêque, le 30 novembre 2021*

AESH

Grève et manifestation du 19 octobre à Paris

Une grande première !

Des milliers de manifestants à Paris le 19 octobre criaient « AESH : pour un vrai statut, un vrai salaire, pour l'abandon des PIAL ! » Plusieurs dizaines de délégations de province sont montées à Paris, grâce à l'organisation de la Convention nationale, soutenue par les syndicats de notre fédération, la FNEC FP-FO. Le cortège FO représentait les trois quarts de la manifestation.

Cette manifestation est une grande première, des AESH s'organisent dans les départements, se constituent en comités, rejoignent FO et ses instances, se réunissent en toute indépendance pour lister les revendications et trouver les moyens de les faire aboutir.

Cette journée a montré que les AESH s'organisent, qu'ils veulent mettre un coup d'arrêt à la maltraitance institutionnelle. Dans les semaines et les mois qui viennent, dans les départements, ils vont organiser des réunions d'information syndicale, ils vont demander des audiences auprès des DSDEN, des IEN, ils vont organiser des rassemblements.

Le 19 octobre n'est nullement un aboutissement. C'est un point d'appui pour continuer la mobilisation. Le rapport de force ne peut que s'amplifier, les syndicats FO, avec la FNEC FP-FO, aideront ces



Paris, le 19 octobre

collègues aux conditions de travail précaires à obtenir satisfaction. L'implication de plus en plus grande des enseignants dans cette mobilisation est également un point d'appui. Nous sommes tous concernés ! ■

Seine-Saint-Denis

111 AESH réunis avec le SNUDI-FO décident la grève !

Pendant les vacances d'octobre, les AESH ont reçu une convocation de la DSDEN les obligeant à aller signer leur nouvel avenant pour mettre en place une « régularisation indemnitaire ».

Ce mail, envoyé à plus de 1 500 AESH, est injonctif. Ils sont convoqués du 15 au 26 novembre. Des ordres leur sont notifiés en gras, soulignés en rouge : impossibilité de faire déplacer l'heure et le jour de la convocation, il leur est interdit de poser la moindre question. Par ailleurs, ces injonctions ne respectent pas la réglementation en vigueur : tout contractuel qui doit signer un avenant a le droit de prendre un mois avant de signer.

Lors d'un groupe de travail à la DSDEN, le SNUDI-FO découvre que dans ces avenants ne figurent pas seulement la « régularisation indemnitaire », mais également les PIAL et les nouvelles affectations, l'annualisation du temps de travail et, donc, deux heures de plus par semaine à faire...

Apprenant tout cela, les AESH du SNUDI-FO 93 décident de convoquer immédiatement une RIS le mardi 23 novembre : 111 AESH sont venus. Pendant deux heures, ils ont exprimé une grande colère : « Je me souviens de notre mobilisation du 9 février à Bobigny dans le froid, nous avons crié notre colère. Il faut y retourner ! » ; « Pourquoi ont-ils fait signer les avenants comme cela ? Ils nous convoquent pour que l'on ait une revalorisation salariale et on nous force à signer le PIAL ! » ; « Dans l'avenant, on passe de 24 heures à 26 heures de travail ! Et on nous parle de revalorisation ? On est toujours payé une misère en faisant deux heures de plus ! »

Face à cette colère, les AESH, avec le SNUDI-FO 93, ont décidé unanimement la grève en décembre avec rassemblement devant la DSDEN pour exiger :

- Pas plus de trois élèves à prendre en charge par AESH ;



Bobigny

- Rester affecté dans une école. A minima, pas d'affectation à plus d'un quart d'heure à pied de cette école ;
- Possibilité de continuer à faire les cantines, la garderie et les études, tenir compte des affectations pour cela ;
- Maintien des 24 heures de travail hebdomadaires. Non aux deux heures annualisées supplémentaires non payées ! Non au travail le mercredi, le soir ou les vacances ;
- Droit à la dignité, halte à la maltraitance, arrêt des ordres et contrordres ! Respect de notre profession, respect du salarié !

Le DASEN doit s'engager sur ces questions importantes ! Il a commencé à y répondre lors d'une audience en octobre avec le SNUDI-FO 93. Maintenant, il faut que ça avance. Nous exigeons des garanties !

Bien sûr, nous continuons, avec la Convention nationale AESH et avec l'intersyndicale nationale, à exiger un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL ! Continuons le combat, le ministre doit nous entendre ! ■

Loi Rilhac : la résistance s'organise

A lors que les députés et les sénateurs se sont mis d'accord pour avaliser la proposition de loi Rilhac, en maintenant d'ailleurs toutes les menaces qu'elle recèle contre notre statut et contre le fonctionnement de l'École publique (de la "délégation de compétences" à "l'autorité fonctionnelle", en passant par les conseils d'école décisionnaires), le SNUDI-FO a multiplié les initiatives pour construire la résistance.

Dans les départements, de nombreuses motions ou prises de positions sont adoptées dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale du SNUDI-FO, qui exigent toutes l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille, et qui témoignent du rejet que provoquent ces mesures auprès des collègues lorsque toutes les explications leur sont fournies.

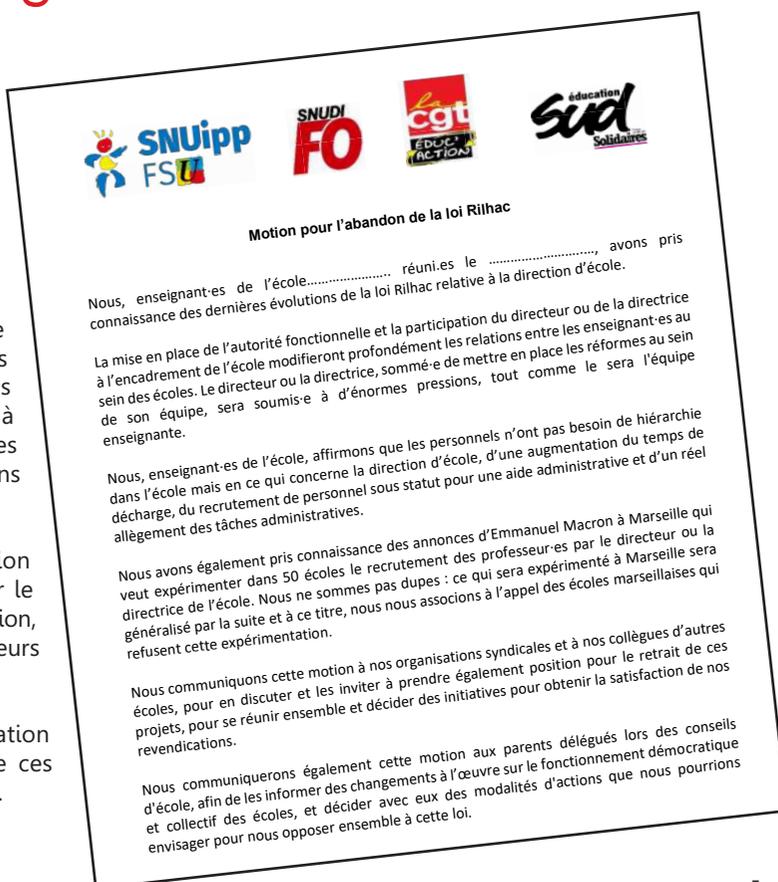
Nationalement, sur proposition du SNUDI-FO, une motion "type" pour l'abandon de la loi Rilhac a été adoptée par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action et SUD Education, afin que les personnels la reprennent à leur compte dans leurs écoles (voir ci-contre).

Dans certains départements, des réunions d'information syndicale communes sont organisées pour l'abandon de ces projets, à chaque fois suite à une proposition du SNUDI-FO.

C'est le cas notamment :

► dans l'**Eure** où trois réunions communes SNUDI-FO / SNUipp-FSU ont été organisées le 29 novembre à St-Marcel, le 2 décembre à Louviers et le 7 décembre à Brionne ;

► en **Haute-Garonne** où s'est tenue le 1er décembre à Toulouse une réunion SNUDI-FO / SNUipp-FSU / CGT Educ'action / SUD Education ;



► dans le **Rhône** où s'est tenue le 8 décembre à Lyon une réunion SNUDI-FO / SNUipp-FSU / CGT Educ'action / SUD Education ;

► dans l'**Ain** où est prévue le 19 janvier à Bourg-en-Bresse une réunion SNUDI-FO / SNUipp-FSU / CGT Educ'action / SUD Education. ■

Expérimentation à Marseille : tout n'est pas si simple pour Macron et Blanquer...

Trois mois après l'annonce tonitruante du président de la République à Marseille concernant l'expérimentation dans 50 écoles de la ville d'un dispositif où les directeurs d'école seraient responsables du recrutement* des autres enseignants au sein d'écoles devenues autonomes, les choses ne sont pas si simples pour Macron et Blanquer...

Lors du CTA du mois de novembre, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille indique que seuls 18 projets d'écoles sont finalisés pour rentrer dans ce dispositif... Ainsi malgré une pression permanente de l'IA-DASEN et des IEN sur les écoles marseillaises, malgré des promesses mirifiques en termes de budget pour financer des projets pédagogiques, malgré le fait que la réalité de l'expérimentation ait bien souvent été cachée aux écoles lors des démarchages, le recteur n'a pu trouver à cette heure que 18 écoles désignées volontaires pour expérimenter le dispositif Macron !

Une certaine cacophonie s'est par ailleurs installée entre les divers acteurs du projet, le maire de Marseille déclarant "ça ne se fera

pas", le ministre Blanquer lui répondant "Vous savez, en général, quand le président de la République dit quelque chose, nous le faisons derrière."

Cette fébrilité est indubitablement à mettre au compte de la résistance qui s'exprime par le fait que plus de 100 écoles marseillaises ont refusé d'entrer dans cette expérimentation et par la position nette d'exigence d'abandon de l'expérimentation portée par l'intersyndicale des Bouches-du-Rhône.

Raison de plus pour se réunir dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale du SNUDI-FO, dans les réunions intersyndicales, pour réaffirmer notre exigence d'abandon de ce projet, pour soutenir les écoles marseillaises qui refusent l'expérimentation, pour préparer la grève... ■

* Les postes d'adjoints de ces écoles seraient profilés et les enseignants seraient recrutés par une commission comprenant notamment le directeur de l'école et l'IEN.

POUR L'AUGMENTATION DE LA VA

Le quinquennat Macron aura été marqué par une triste première : pour la première fois, le point d'indice n'aura connu aucune augmentation, même minime. Cela en dit long sur la manière dont le président et le gouvernement considèrent les fonctionnaires ! Dans le même temps, les prix flambent et le pouvoir d'achat des fonctionnaires - et donc des enseignants - s'effondre ! Inacceptable pour Force Ouvrière qui vient de claquer la porte de la "conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction publique" ! ■

Les prix flambent, le pouvoir d'achat s'effondre

Depuis plusieurs mois, les prix de l'énergie flambent de façon brutale.

En 2021, le gazole a augmenté de 12 %, le sans-plomb 95 de 16 % et le sans-plomb 98 de 17,5 % !

Les augmentations successives du prix du gaz donnent le tournis : + 4,4 % en juin, + 9,9 % en juillet, + 5,3 % en août, + 8,7 % en septembre et + 12,6 % en octobre ! Or, le pseudo-bouclier annoncé par Jean Castex n'a aucun impact sur toutes les augmentations déjà effectives.

Le prix de l'électricité atteint des niveaux historiques avec une augmentation de + 50 % en dix ans !

Dans le même temps la valeur du point d'indice, qui, selon les principes du Statut général des fonctionnaires doit compenser l'inflation, est gelée quasiment sans interruption depuis 10 ans.

Résultat, un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires : - 21,68 % depuis 2000 ! ■

La valeur du point d'indice depuis 2010

La valeur du point d'indice, multipliée par l'indice correspondant à chaque échelon, permet de calculer le traitement brut mensuel de chaque fonctionnaire.

- ▶ 2010 : 4,63029 €
- ▶ 2011 : + 0%
- ▶ 2012 : + 0%
- ▶ 2013 : + 0%
- ▶ 2014 : + 0%
- ▶ 2015 : + 0%
- ▶ 2016 : + 0,6% (4,65807 €)
- ▶ 2017 : + 0,6% (4,68602 €)
- ▶ 2018 : + 0%
- ▶ 2019 : + 0%
- ▶ 2020 : + 0%
- ▶ 2021 : + 0%

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



21,68 %

C'est l'augmentation de la valeur du point d'indice nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat du 1er janvier 2000 ! Pour un professeur des écoles au 11ème échelon de la classe normale, l'inflation combinée au gel quasi-ininterrompu du point d'indice depuis 2010 signifie une perte mensuelle de 683,72€ brut par mois !

FO quitte la conférence salariale

La ministre de la Fonction publique a convoqué une "conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique" avec les organisations syndicales tout en indiquant ... qu'il n'était pas question de discuter dans cette "conférence" d'une augmentation de la valeur du point d'indice ou de l'amélioration des grilles indiciaires !

FO Fonction publique a donc décidé de quitter cette "conférence" et maintient toutes ses revendications ! En effet, depuis des mois, face à une montée des prix sans précédent, une inflation forte, FO Fonction publique demande l'ouverture de négociations salariales ! Priorité à la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et à la refonte de la grille indiciaire !

Ce gouvernement aura pour la première fois gelé les salaires sur la totalité du quinquennat. Pire, il refuse d'ouvrir des négociations.

A l'inverse, il organise des discussions stériles qui s'apparentent à la préparation du programme électoral du candidat Emmanuel Macron aux prochaines élections présidentielles. FO Fonction publique, fidèle à ses valeurs d'indépendance, ne se fera pas instrumentaliser dans cette période ! ■

LA VALEUR DU POINT D'INDICE !

SNUDI
FO

(à afficher en salle des maîtres)

Le ministre Blanquer persiste à mettre en oeuvre son "Grenelle". D'une part, celui-ci contient des mesures remettant en cause nos statuts et nos conditions de travail (constellations, évaluations d'école, loi Rilhac sur la direction...) et d'autre part, tournant le dos aux revendications salariales avancées par Force Ouvrière, il se contente d'annoncer une "prime d'attractivité" dérisoire dont la plupart des personnels seront d'ailleurs exclus (voir ci-dessous). Et le ministre ose parler de "revalorisation" ! De qui se moque-t-il ? ■

	Prime d'attractivité 2021 (Net mensuel)	Prime d'attractivité 2022 (Net mensuel)
PE CN 1er échelon	0 €	0 €
PE CN 2ème échelon	99,75 €	57 €
PE CN 3ème échelon	89 €	57 €
PE CN 4ème échelon	64,08 €	42,75 €
PE CN 5ème échelon	49,83 €	28,50 €
PE CN 6ème échelon	35,58 €	28,50 €
PE CN 7ème échelon	35,58 €	28,50 €
PE CN 8ème échelon	0 €	28,50 €
PE CN 9ème échelon	0 €	28,50 €
PE CN 10ème échelon	0 €	0 €
PE CN 11ème échelon	0 €	0 €
PE HC 2ème échelon	0 €	0 €
PE HC 3ème échelon	0 €	0 €
PE HC 4ème échelon	0 €	0 €
PE HC 5ème échelon	0 €	0 €
PE HC 6ème échelon	0 €	0 €
PE HC 7ème échelon	0 €	0 €
PE CE 1er échelon	0 €	0 €
PE CE 2ème échelon	0 €	0 €
PE CE 3ème échelon	0 €	0 €
PE CE 4ème échelon	0 €	0 €
PE CE échelon spécial	0 €	0 €

PE : professeur des écoles / CN : classe normale / HC : hors-classe / CE : classe exceptionnelle

Les AESH toujours sous le seuil de pauvreté

Si le ministre met en place une nouvelle grille d'avancement pour les AESH, il les maintient sous le seuil de pauvreté, bien loin de la revendication d'un vrai statut et d'un vrai salaire exprimée notamment lors de la manifestation nationale du 19 octobre qui a réuni 3 000 AESH venus de toute la France.

Le salaire moyen d'un AESH reste toujours inférieur à 800 € par mois pour 24 heures de service hebdomadaire en début de carrière ! Inacceptable ! ■

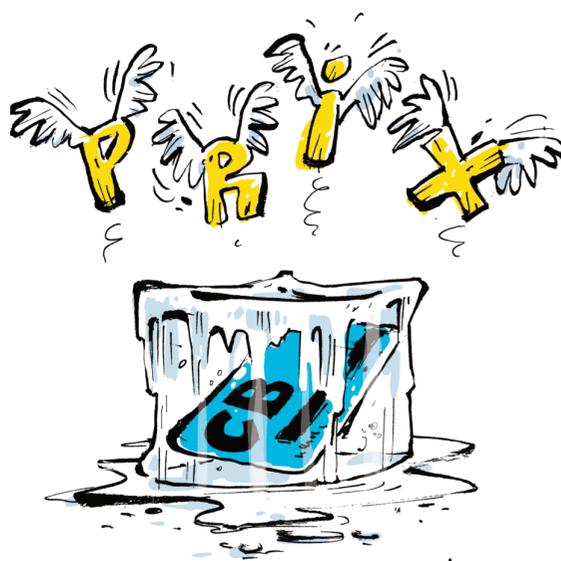
Et les directeurs ?

Au moment où sont annoncés des projets bouleversant notre statut et le fonctionnement de l'Ecole (loi Rilhac, expérimentation Macron à Marseille), quelles sont les annonces du ministre concernant les directeurs ?

Pour 2021, une augmentation de la part fixe de l'indemnité de direction de 450 € brut annuels, soit 37,50 € brut mensuels de plus par mois.

Pour 2022, une augmentation de la part fixe de l'indemnité de direction de 225 € brut annuels, soit 18,75 € brut mensuels de plus par mois.

Une "revalorisation" dérisoire bien loin d'une augmentation de 100 points d'indice revendiquée par le SNUDI-FO pour tous les directeurs ! ■



Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications

Face aux ministres Monchalain et Blanquer, le SNUDI-FO, avec la fédération FO de l'enseignement (FNEC FP-FO), avec la fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO), rappelle plus que jamais ses revendications :

- ▶ Augmentation de 21 % de la valeur du point d'indice ;
- ▶ Augmentation indiciaire immédiate de 183 € net par mois pour tous (enseignants, PsyEN et AESH) comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers ;
- ▶ Un vrai statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour les AESH ! ■

actualités

Le SNUDI-FO défend toutes les revendications !

Seine-Maritime

Défense des ULIS

Mercredi 1^{er} décembre, 70 manifestants se sont rassemblés devant la DSDEN 76 à Rouen et 50 devant la maison de l'Education au Havre à l'appel des fédérations FNEC FP-FO, SUD, CGT, FSU, SNALC, SNCL et de la FCPE. La FNEC FP-FO intervient depuis le mois d'avril pour défendre la situation des ULIS en Seine-Maritime suite à la décision de l'IA-DASEN d'empêcher les PE d'accéder aux postes d'ULIS collège.

Entre temps, l'IA-DASEN a annoncé que les effectifs au sein des ULIS passeraient à 14 d'ici janvier (alors que la réglementation prévoit 12 élèves maximum). Suite à de nombreux échanges sur tous



Rouen

les aspects du dossier (1h30 d'audience), l'IA-DASEN a fait 4 annonces :

- Les PE titulaires de leur poste sur des ULIS collège pourront participer au mouvement pour muter sur d'autres ULIS collège ou lycée ;
- L'administration s'engage à chercher des solutions pour mettre plus d'AESH dans les ULIS collège qui passent à 13 et 14 ;
- Les contrats des AESH en ULIS école passeront de 20 h à 24 h ;
- Concernant les 5 collègues PE en formation CAPPEI qui ont été évincés de leur poste d'ULIS collège : le DASEN prendra sa décision en janvier lorsqu'il connaîtra la dotation budgétaire pour le département pour la rentrée 2022. Sa décision n'est pas encore prise.

Les annonces du DASEN vont dans le bon sens mais restent insuffisantes :

- Nous refusons le passage à 13 et 14 en ULIS !
- Tous les PE doivent pouvoir accéder aux postes ULIS collège !
- Les AESHco ne doivent pas assumer la fonction d'AESHi lorsque les élèves ont des notifications spécifiques !

Le SNUDI-FO invite les collègues à poursuivre le regroupement et la mobilisation pour faire aboutir les revendications. ■

Indre-et-Loire

Non à la "feuille de route" de l'IA-DASEN !

L'IA-DASEN a adressé aux organisations syndicales sa feuille de route départementale : une longue série de préconisations, s'inscrivant totalement dans les projets ministériels.

La feuille de route indique : « *L'état des pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins particuliers est très hétérogène mais le plus souvent dégradé. Les réponses pédagogiques sont souvent inadaptées* ». Aussi, plutôt que de créer les places dans les structures et classes adaptées ou spécialisées, de recréer des postes de RASED qui prennent en charge les élèves, de recréer des CLIN, et de solliciter l'ARS afin que les élèves puissent bénéficier des soins auxquels ils peuvent prétendre, l'IA-DASEN applique la politique ministérielle de culpabilisation et d'accompagnement PPCR permanent ! Pour le SNUDI-FO, cette réponse est inacceptable !

Le constat de l'IA-DASEN est violent contre les enseignants des écoles rurales : il y aurait « *ceux qui sont affectés contre leur gré qui changent de poste dès que l'occasion se présente et ceux en poste depuis longtemps, mais dont les pratiques peuvent être sclérosées (sic !)* ». Les familles rurales ne sont pas épargnées non plus puisqu'elles « *sont peu partenaires, déléguant tout à l'école, mais faisant souvent obstacle à des orientations qui exigeraient l'éloignement de leur enfant* ». Et pour cause, puisqu'une des préconisations de l'IA-DASEN est le regroupement de RPI ... ce qui est en train d'être mis en place dans le Lochois avec le projet de territoire...

Les préconisations concernant les zones urbaines défavorisées sont un concentré d'attaques statutaires contre les personnels : remise

en cause du droit à temps partiel, remise en cause des autorisations d'absence, profilage, contrats d'objectifs...



Tours

Il est préconisé d'étendre les constellations à d'autres champs notamment dans le cadre du parcours culturel... Après les constellations des plans maths et français tous les 3 ans minimum, les évaluations d'école tous les 5 ans, les accompagnements d'école, les accompagnements individuels éventuels... il sera difficile pour les enseignants d'avoir une année sans un suivi quelconque... c'est bien ce que le SNUDI-FO dénonçait en 2017 avec le PPCR qu'il combat : la stagiarisation à vie de tous les enseignants !

Face au mépris affiché à l'encontre du travail des enseignants, face à l'ampleur de l'attaque et des contre-réformes contenues dans cette feuille de route, le SNUDI-FO exige son retrait immédiat. Alors qu'un rassemblement est appelé par FO, FSU, CGT et SUD contre la réforme du BAC, **le SNUDI-FO a appelé tous les enseignants à se rassembler le mercredi 10 novembre devant la DSDEN pour exiger l'abandon de cette feuille de route.** ■

Le SNUDI-FO défend toutes les revendications !

Val-de-Marne

Grève contre la Cité éducative à Valenton

Plus de 75 % des enseignants des écoles et collèges de la ville étaient en grève le 2 décembre pour le retrait du projet de Cité éducative à Valenton. Près de 50 enseignants du premier et du second degré se sont réunis en assemblée générale avec les syndicats SNUDI-FO SNUipp-FSU, CGT, SNES-FSU, SNFOLC et SNALC.

Le jeudi 21 octobre, plus de 50 collègues étaient déjà rassemblés devant la mairie de Valenton pour exiger le retrait du projet de Cité éducative.

Une délégation a été reçue par le maire de Valenton, des représentants de la DSDEN et des représentants de la préfète, à l'image de la « troïka » chargée de piloter la Cité éducative. La délégation a fait part de l'opposition quasi-unanime des enseignants de la ville. Conformément au mandat confié par les collègues qui ont très largement et très majoritairement signé la pétition intersyndicale, elle a demandé au maire de ne pas déposer de dossier de labellisation en préfecture.

La délégation a appris que le maire avait déjà non seulement déposé le dossier de labellisation en préfecture, mais aussi programmé le calendrier des groupes de travail, dont certains ont déjà eu lieu, tout en promettant que rien ne serait remis en cause par la mise en place du projet qui ne ferait que "renforcer l'existant".

Mais comment croire de telles promesses, dès lors que la constitution de cette Cité éducative entrainerait de façon automatique le profilage de tous les postes de direction des écoles de Valenton, en dehors du barème ?



Valenton

Comment croire de telles promesses, quand les écoles des Cités éducatives de Créteil, Champigny, Orly, Villeneuve-St-Georges continuent de subir le manque de moyens et connaissent toujours les mêmes difficultés ?

Le SNUDI-FO n'accepte pas plus la Cité éducative de Valenton que celle de Villejuif où les collègues, avec leurs organisations syndicales, ont obtenu que le maire renonce à son projet. ■

Pas-de-Calais

Formations "laïcité"

Dans un courrier, la rectrice de l'académie de Lille indique que 9 heures de formation « laïcité » se tiendront et seront placées les mercredis.

Or, dans la plupart des circonscriptions, le plan de formation de 18h est déjà défini. Le SNUDI-FO rappelle que le temps consacré à la formation n'est pas de 27h ! Le SNUDI-FO n'acceptera aucune formation « laïcité » en dehors des 18 heures prévues.

Il rappelle que sur ces 18 heures, il est possible de participer à des réunions d'information syndicale du SNUDI-FO. Les 108 heures ne sont pas une nébuleuse à la main des IEN, DASEN, recteurs... Et demain ? Des formations tous les mercredis ?

De plus, ce gouvernement n'a eu de cesse de privilégier l'enseignement privé confessionnel : scolarisation à 3 ans faisant obligation aux municipalités d'investir dans l'enseignement privé, ouverture de l'éducation prioritaire au privé...

On se souvient également qu'au prétexte de promouvoir la laïcité dans les établissements scolaires, le ministre a lancé une campagne de communication et déployé des panneaux publicitaires et des affichages dans les établissements.

Ces affiches entretenaient une profonde confusion, voire un contresens, sur ce qu'est la laïcité. Les photographies et le choix des patronymes jouaient avec l'implicite, et laissaient entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population. Une ignominie.

Le SNUDI-FO sera donc extrêmement vigilant quant au contenu de ces formations.

Le SNUDI-FO réaffirme le principe de laïcité : la neutralité de l'État issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction. ■

PsyEN

Obligation vaccinale

Depuis la rentrée scolaire et la loi du 5 août 2021, les PsyEN, les infirmières, les médecins scolaires, certains personnels administratifs et certains enseignants en établissements médico-sociaux sont soumis à l'obligation vaccinale.

Alors que le nombre de postes est largement insuffisant, en particulier chez les PsyEN, les médecins et les personnels infirmiers, alors que leur mission est essentielle, le gouvernement préfère suspendre ces personnels non vaccinés plutôt que de créer les postes nécessaires et de recruter. Des centaines de PsyEN, d'infirmières et de médecins scolaires ont déjà été suspendus sans salaire, certains depuis fin septembre ! Les demandes de ruptures conventionnelles sont au plus haut. C'est inacceptable !

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, n'ont cessé d'exiger auprès du ministère et des rectorats qu'aucune sanction, ni aucune suspension, ne soit prononcée à l'encontre de ces personnels non vaccinés.

Dans cette situation, la FNEC FP-FO et le SNFOIEN, syndicat FO des infirmières de l'Education nationale, ont réuni le 28 novembre 221 personnels (PsyEN, infirmiers, médecins, personnels administratifs, enseignants, AESH, AED, CPE et chefs d'établissement de l'Education nationale) qui ont adopté un appel exigeant notamment :

- l'abrogation de la loi du 5 août 2021 qui instaure la suspension des personnels, remettant en cause le statut général des fonctionnaires et le droit à la rémunération pour service fait ;
- le retrait des sanctions disciplinaires ;
- la réintégration de tous les personnels suspendus.

Ces personnels ont également décidé de demander audience au ministre Blanquer avec la FNEC FP-FO. Le SNUDI-FO les soutient !

La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations syndicales pour leur proposer l'action commune afin d'obtenir satisfaction sur ces revendications. ■

Gironde

Fin des délégations pour les collègues non vaccinés !

Depuis la rentrée, une collègue soumise à l'obligation vaccinale, car titulaire d'un poste d'enseignante spécialisée en ITEP, avait obtenu une délégation sur un poste de maître E, poste non soumis à l'obligation vaccinale et sur lequel aucun personnel n'était nommé.

L'IA-DASEN de Gironde, nouvellement nommée depuis le 25 octobre, s'empresse de mettre à exécution les directives rectorales ! Elle décide de mettre fin aux délégations et de suspendre sans traitement la collègue.

Pourtant les solutions de délégations ne manquent pas ...

Il manque des enseignants partout, des solutions d'affectation sur des postes non soumis à l'obligation vaccinale existent, mais l'IA-DASEN en fait fi et décide de renvoyer les personnels chez eux, sans salaire. Elle laisse donc 5 écoles de Cenon et 40 élèves en difficulté scolaire que suivait notre collègue RASED sur le carreau ! L'IA-DASEN maintient que « le poste ne sera pas pourvu, ce n'est pas la priorité du département ».

Les priorités : répression, sanction !

La FNEC FP-FO 33 n'accepte aucune mise à pied de collègues. Elle n'accepte aucune sanction, aucune retenue de salaire et exige le rétablissement de notre collègue sur son poste. Elle intervient en ce sens auprès du ministère avec sa fédération et auprès de la préfecture avec son Union départementale. La FNEC FP-FO 33 a saisi le CHSCT et a proposé à l'intersyndicale d'initier une pétition en faveur de la défense de notre collègue et du rétablissement dans leurs fonctions de tous les collègues suspendus. ■



Paris, le 18 novembre

Manifestation du 18 novembre

Al'appel de la Convention nationale des psychologues, 600 personnes dont des PsyEN et des enseignants ont manifesté à Paris le 18 novembre, dans la continuité des manifestations des 10 juin et 28 septembre derniers, pour demander l'arrêt des attaques répétées du gouvernement envers les psychologues, dont les PsyEN font partie, en particulier sur la question du soin psychique pour tous et pour rappeler leur attachement à la liberté des pratiques des PsyEN.

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont soutenu ces mobilisations pour revendiquer le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 « relatif à la définition de l'expertise des psychologues » qui n'autorise plus la pluralité des approches psychologiques mais instaure une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement.

Lors de cette mobilisation, les PsyEN présents ont exprimé leur refus de toute remise en cause de leurs missions et du cadre statutaire de leurs interventions. C'est en ce sens qu'ils revendiquent l'annulation des modifications du Code de l'Education du 26 avril 2021 transformant les PsyEN en personnels de santé, avec comme conséquence d'être soumis à l'obligation vaccinale. ■

A propos du rapport de l'IGESR sur les RASED

En février 2021, l'IGESR (inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche) a publié un rapport sur l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des RASED. Celui-ci a pour objectif de faire un état des lieux des modalités d'intervention des RASED et proposer des modifications... L'IGESR appelle de ses vœux une nouvelle circulaire pour formaliser "la manière dont l'action des RASED est appelée à évoluer".

Des personnels RASED transformés en conseillers !

Il s'agirait de renforcer le pôle ressource afin de modifier les modalités d'intervention des personnels des réseaux tout en les transformant en conseillers-experts de la difficulté scolaire. Ainsi, « le RASED doit être pleinement valorisé dans son rôle de conseiller, de pourvoyeur de ressources didactiques et pédagogiques et disposer d'un accès à des outils numériques lui permettant d'optimiser le temps dont il dispose. La part de l'action préventive conseillée aux enseignants en charge de classe doit y occuper une place significative. »

La prise en charge des élèves ne devrait plus être la mission prioritaire des RASED et les auteurs du rapport comptent sur le renouvellement des personnels via le CAPPEI (qui par ailleurs devra faire disparaître encore davantage les distinctions entre les différents modules) pour modifier le fonctionnement des RASED.

Le rapport indique ainsi : « En cas d'intervention auprès de l'élève, la démarche utilisée par l'enseignant spécialisé ainsi que les outils utilisés doivent être explicités à l'enseignant de la classe, la prise en charge doit pouvoir se dérouler dans la mesure du possible au sein de la classe à ses côtés et permettre au premier responsable de l'élève d'ajuster sa pratique pour pouvoir apporter les prolongements nécessaires lorsque son collègue spécialisé n'est pas présent. » ■

Des personnels RASED transformés en formateurs !

Le rapport propose d'« inclure dans les obligations réglementaires de service (ORS) des maîtres spécialisés du RASED une participation à hauteur de six heures minimum aux formations de proximité dans les circonscriptions. »

Jusqu'à présent, les membres du RASED ne sont pas soumis aux 18h d'animations pédagogiques. Le rapport propose donc d'en imposer une partie et que ces collègues prennent part à la formation et l'évaluation par les pairs prévus dans le Grenelle du ministre qui décline l'accompagnement PPCR.

« Il est important que les maîtres spécialisés participent aux formations de proximité, puissent être intégrés aux constellations du plan mathématiques et/ou français (...). Ce cadre commun sera propice à une réflexion et une analyse de pratiques collectives et favorisera l'échange, le croisement de regards, l'apport d'éléments concrets propres à diversifier la pédagogie pratiquée. Dans ce cadre réglementaire nouveau il serait sans doute également plus facile de confier des séquences de formation à des maîtres spécialisés pour faire valoir leur expertise auprès de leurs collègues. »

Ainsi, la mission des personnels RASED serait bouleversée : ils ne seraient plus chargés de prendre en charge les élèves en difficulté, mais de conseiller et former leurs collègues ! ■

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL
COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"



Des enseignants "formés" à la difficulté scolaire ...

Pour les auteurs du rapport, « la dynamique à impulser induit une transformation du système scolaire pour y accueillir la diversité des besoins individuels et n'est pas sans incidence sur la formation de l'ensemble des enseignants »

Dans la continuité de la mise en place du module de formation initiale sur l'école inclusive mis en place en cette rentrée 2021, le rapport insiste sur la nécessité d'une « formation initiale et continue de tous les enseignants davantage axée sur l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire. »

Des enseignants soi-disant formés pour accompagner les élèves en difficulté, des personnels RASED transformés en conseillers et en formateurs, voilà la feuille de route du ministre pour liquider l'enseignement spécialisé sur le dos des élèves les plus fragiles ! ■

Le SNUDI-FO revendique :

- ▶ La restitution de tous les postes RASED supprimés entre 2007 et 2012 (qu'aucun gouvernement n'a recréé) ;
- ▶ Un RASED complet pour 800 élèves ;
- ▶ Le retour des prises en charge élèves par les personnels RASED ;
- ▶ L'abandon de la politique d'évaluation et d'accompagnement PPCR préconisée par le Grenelle du ministre Blanquer ;
- ▶ L'abandon des constellations, le retour à un libre choix d'animations pédagogiques et à une vraie formation sur temps de classe.

mouvement inter

Changer de département

Calendrier janvier-février 2022

Mardi 18 janvier au plus tard	Date limite de réception dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date.)
Mercredi 19 janvier	Affichage des barèmes dans SIAM.
Du 19 janvier au 2 février au plus tard	Phase de sécurisation et d'éventuelles corrections des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés. *
Lundi 7 février	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM.
Jeudi 10 février	Date limite de réception par la DSDEN des demandes d'annulation de participation.
Mardi 1er mars	Diffusion individuelle des résultats aux participants.

* Le SNUDI-FO attire votre attention sur la période du 19 janvier au 2 février durant laquelle il sera possible de consulter son barème et, en cas d'erreur constatée, de demander à le faire rectifier avec l'appui du SNUDI-FO.

Mouvement national POP

La voie ouverte à un mouvement interdépartemental totalement déréglementé

Pour la première fois, le ministère a expérimenté l'introduction de 236 postes « à profil » dans un mouvement hors barème à l'échelle nationale. Ainsi, dans les départements concernés, des personnels ont parfois découvert que des postes actuellement occupés étaient ouverts à ce recrutement national hors barème, sans même qu'ils en aient été informés !

Pour le SNUDI-FO, le mouvement POP est une déréglementation inacceptable qui va favoriser quelques mutations « à la tête du client » sans régler la situation dramatique de non-mutation de trop nombreux collègues. L'amélioration de la situation ne peut passer que par une augmentation significative des postes proposés aux concours et donc un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat, par la création de postes statutaires dans tous les départements.

Le SNUDI-FO le répète en instance, en audience à tous les niveaux. Avec la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO demande l'abandon de cette expérimentation de mutations sur postes à profil. ■

Calendrier spécifique postes à profil (POP) nationaux

du 18 novembre au 6 janvier	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement.
vendredi 7 janvier	Communication des résultats aux enseignants classés n°1 qui doivent confirmer dans Colibris l'acceptation du poste proposé (sans acceptation du poste dans les délais impartis, le poste est proposé au candidat suivant).
lundi 10 janvier	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus.
jeudi 13 janvier	Pour les postes non pourvus au 1er tour, sollicitation des enseignants classés n° 2.
lundi 17 janvier	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce deuxième tour.
jeudi 20 janvier	Pour les postes non pourvus aux deux premiers tours, sollicitation des enseignants classés n°3.
lundi 24 janvier	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus.

POP
LE NOUVEAU VISAGE DES MUTATIONS



Association "Préau" : le ministre menace l'action sociale !

Qu'est-ce que l'action sociale dans l'Education nationale ?

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les personnels de l'Education nationale, fonctionnaires et contractuels, peuvent bénéficier de prestations sociales servies sous forme de prestations interministérielles, d'aides sociales

d'initiative académique (ASIA), d'actions SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale).

Les prestations sociales appartiennent à tous. Elles sont financées par nos salaires et constituent donc un salaire différé. Chacun les finance selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins. Elles sont gérées par les représentants du personnel, fonctionnaires d'Etat désignés par leurs fédérations syndicales suite aux élections professionnelles. ■

"Préau" : une association pour privatiser l'action sociale

L'e ministre cherche à imposer la création de l'association « Préau », « comité d'entreprise » dans l'Education nationale qui concurrence les instances statutaires de gestion de l'action sociale.

Avec le dispositif « Préau », le ministre s'attaque frontalement aux prestations sociales servies par les SRIAS, qui offrent notamment des réductions sur les séjours vacances, et aux ASIA (aides sociales d'initiative académique) qui sont définies localement par les commissions académiques d'action sociale (CAAS), attribuées par les commissions départementales d'action sociale (CDAS), et contre lesquelles l'association « Préau » entre en concurrence.

Le ministre s'attaque frontalement aux droits statutaires des agents à gérer ces prestations par l'intermédiaire de leurs représentants du personnel puisqu'elles seraient gérées par des délégués élus aux assemblées générales de l'association « Préau » et des associations qui y adhéreraient. Avec le dispositif « Préau », le ministre décide d'organiser le transfert des prestations sociales du public vers le privé. Il met en place un processus de privatisation du service public de l'action sociale, basée sur la gestion du salaire différé, vers un organisme du secteur privé et donc de sa logique de profit. ■



La FNEC FP-FO revendique :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 21% ;
- l'augmentation des budgets dévolus à l'action sociale afin de permettre à tous les personnels d'accéder à hauteur des besoins aux prestations interministérielles et aux aides sociales d'initiative académique ;

- l'abandon du projet de mise en place de l'association « Préau » ;
- le recrutement au statut de la Fonction publique des AESH et des AED qui, rappelons-le, vivent au-dessous du seuil de pauvreté, pour leur permettre de bénéficier de toutes les prestations sociales.

Action sociale : les aides pour les vacances

► Les Prestations InterMinistérielles (PIM)

Subventions pour séjours d'enfants :

En colonie de vacances (maximum 45j/an/enfant) et séjours linguistiques (maximum 21j/an/enfant)

- Enfants de moins de 13 ans : 7,67 €/j
- Enfants de 13 à 18 ans : 11,60 €/j

En centres de loisirs sans hébergement (enfants de 6 à 18 ans)

- Journée complète : 5,54 €/j
- Demi-journée : 2,79 €/j

En maisons familiales de vacances et gîtes (maximum 45j/an/enfant)

- Séjours en pension complète : 8,07 €/j
- Autre formule : 7,67 €/j

► Les chèques vacances

Les chèques vacances sont une épargne permettant d'avoir une bonification allant de 10 à 30 % de son investissement (en fonction du quotient familial). L'épargne peut se faire sur 4 à 12 mois. Infos sur le site :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

► Les billets congés annuels SNCF

Sous certaines conditions et une fois par an, le fonctionnaire peut bénéficier (ainsi que sa famille) d'une réduction de 25 % (50 % pour les départs en période bleue ou si au moins la moitié du paiement s'effectue grâce aux chèques vacances) sur le billet aller-retour SNCF. ■

PPCR

Vers un 4^e rendez-vous de carrière ?

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, n'a pas signé PPCR et n'a cessé de combattre ses conséquences néfastes comme le gel du point d'indice ou le renforcement de l'arbitraire dans l'évaluation des enseignants.

En outre, PPCR introduit la notion d'« accompagnement » qui vise à transformer les enseignants titulaires en « stagiaires à vie ».

Le décret PPCR du 5 mai 2017 (*) précise en effet : « *Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution.* »

Le ministère est en train d'amplifier cet « accompagnement » PPCR pour tenter de mettre encore d'avantage au pas les personnels.

Les collègues après le 3^e rendez-vous de carrière pris pour cible

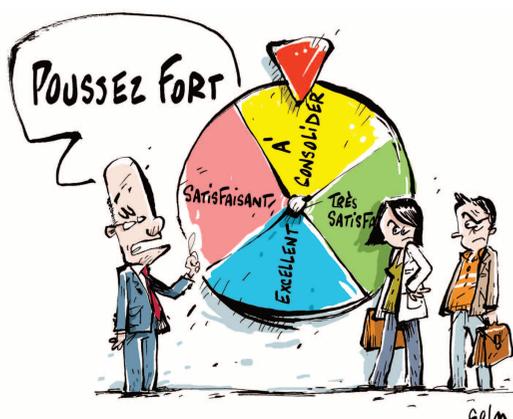
Personne ne serait épargné mais une réflexion particulière est menée dans le cadre du « Grenelle » concernant les collègues qui ont déjà effectué le 3^e rendez-vous de carrière. Dans un document préparatoire à un groupe de travail « esprit d'équipe », le ministère indique : « *Après le 9^e échelon, aucun suivi particulier de la fin de carrière n'est aujourd'hui mis en place dans le cadre du PPCR. Il semble pourtant important pour les enseignants d'avoir l'assurance qu'un temps d'accompagnement leur sera consacré. Cela pourrait consister en un moment de retour réflexif individuel sur leur pratique, suivi d'un échange collectif, avec des pairs et des représentants de l'institution.* »

Tout cela fait étrangement écho aux formations dites « en constellations ». Cela rentre aussi en résonance avec les dispositifs d'évaluation d'école. On y retrouve la même logique de formation / évaluation par les pairs.

Un « accompagnement » pas si facultatif que ça

Le document poursuit : « *Pour que chaque agent ait la garantie de bénéficier d'au moins un temps de suivi de fin de carrière de ce type, l'académie pourrait par exemple définir une tranche d'âge ou une ancienneté qui déclenche la proposition d'une telle rencontre. L'agent serait libre d'accepter la proposition ou de la refuser, auquel cas la proposition lui serait de nouveau faite ultérieurement.* »

En bon français, la hiérarchie fera pression sur l'agent jusqu'à ce qu'il accepte cet « accompagnement » ...

Non à l'« accompagnement » forcé !
Oui au déroulement de carrière le plus favorable !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, rappelle son opposition constante à l'ensemble du dispositif PPCR.

En particulier, le SNUDI-FO intervient contre le fait inacceptable que l'appréciation du 3^e rendez-vous de carrière (après 2 ans dans le 9^e échelon de la classe normale) reste « gravée dans le marbre » ad vitam aeternam.

Comme nous l'avons déclaré au ministère : « *Des collègues de plus de 20 ans d'ancienneté qui réclament de l'« accompagnement », nous n'en connaissons pas ! Mais des collègues qui n'acceptent pas l'appréciation qui leur a été portée lors du 3^e rendez-vous de carrière, nous en connaissons beaucoup ! Tous les collègues qui le demandent doivent pouvoir être réévalués à la hausse !*

Toutes les autres dispositions que vous proposez, et dont les collègues ne sont pas demandeurs, doivent être abandonnées. Tous les collègues doivent pouvoir finir leur carrière à l'échelon terminal. Nous nous opposons à l'arbitraire de la classe exceptionnelle, grade dont l'accès majoritairement fonctionnel repose presque uniquement sur le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie. » ■

(*) : Lors du CTM sur la mise en application du PPCR à l'Education nationale, la FNEC FP-FO, la CGT et la FGAF ont voté contre le décret tandis que la FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté pour.

► Le SNUDI-FO revendique l'abandon du 4^e rendez-vous de carrière envisagé par le ministère et exige que l'appréciation du 3^e rendez-vous de carrière puisse être réévaluée à la hausse ;

► Le SNUDI-FO revendique l'accès de tous les collègues à l'échelon terminal du corps, l'abandon de PPCR et de son « accompagnement » ;

► Le SNUDI-FO revendique l'abandon des remises en cause statutaires du « Grenelle » du ministre Blanquer, des formations par « constellations », des évaluations d'école.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir, avec leurs syndicats, pour prendre position contre ces projets et décider des initiatives pour la satisfaction des revendications.